

Légende

La légende indique systématiquement l'ensemble des servitudes identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les servitudes citées ci-après sur leur territoire.

- Contour de commune
- PPRI de Chailland
- Zone bleue
- Zone rouge
- A4 : Passage des engins mécaniques en bordures de cours d'eau
- A5 : Canalisation d'eau et d'assainissement
- EL3 : Halage et marche-pied
- T4 : Etablissement de canalisations électriques
- PT3 : Réseau de communication téléphoniques et télégraphiques
- EL7 : Alignement des voies nationales, départementales ou communales
- AC1 : Protection des monuments historiques
- AC4 : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- AS1 : Protection des captages d'eaux potables et minérales
- PM1 : Plan de protection des Risques Miniers
- PM2 : Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

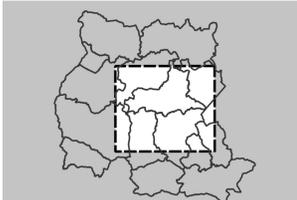
Département de la Mayenne



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Servitudes d'Utilité Publique
Plan n°5



Plan du territoire
Echelle 1/15 000

PLUi arrêté le : 4 mars 2019
PLUi approuvé le : 25 novembre 2019
Modifié le :



PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
1104 rue Eugène Freyber 35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19
Fax : 02 99 79 37 17